



Communiqué de presse

Application de mesures de prévention des maladies hivernales au sein du centre hospitalier Gabriel Déplante de Rumilly

Le passage épidémique de la grippe est attendu pour cette fin de semaine, la phase épidémique de virus syncytial respiratoire et la hausse des cas de CoVid imposent l'application des mesures préventives des maladies hivernales au sein du centre hospitalier et dans les EHPAD dont il est gestionnaire.

Aussi, afin de protéger les patients et les résidents, personnes vulnérables aux maladies infectieuses et virales, le port systématique du masque est instauré dès à présent dans l'ensemble des unités de soins et de consultations du centre hospitalier et des unités d'hébergement des EHPAD.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif de prévention sont les suivantes :

Site hospitalier Gabriel Déplante :

Port de masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement dans les services de soins et de consultation

- Pour TOUS les professionnels du Centre hospitalier de Rumilly
- Pour les visiteurs
- Pour les patients pouvant le supporter (sauf dans leur chambre)

EHPAD « Baufort » – EHPAD « Coquelicots » – EHPAD et USLD « Cèdres » :

Port de masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement

- Pour TOUS les professionnels
- Pour les visiteurs
- Le port de masque n'est pas requis pour les résidents sauf en cas de symptômes d'infection respiratoire

La friction des mains à la solution hydro-alcoolique vient compléter le port du masque. Des pompes doseuses sont à disposition sur l'ensemble des sites du CHGD.

Les visiteurs et consultants sont invités à se munir d'un masque avant d'accéder au site hospitalier et aux EHPAD.

